



**Saint-Symphorien-
d'Ozon**

Nombre de Conseillers : 29

Présents : 25

Pouvoir : 3

Absents : 1

Quorum : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

DELIB-2022-59

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre, 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Symphorien d'Ozon, dûment convoqué le 12 octobre, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre BALLELIO Maire

Secrétaire de séance : Séverine MORA

MEMBRES PRESENTS :

Pierre BALLELIO - Lilian CARRAS - Sylvie CARRE - Jean-Christophe LEGENDRE - Mireille SIMIAN - Yves PLANTIER - Ludovic GAGUIN - Séverine MORA - Guy PERRUSSET - René WINTRICH - Michel MOULIN - René MARTINEZ - Elisabeth TEYSSOT - Marie-Annick FRANÇOIS - Christian ROYET - Pascale LUCARELLI - Laurence BECKERS - Valérie SPYCKERELLE - Geneviève GLEYNAT - Bruno BARAZZUTTI - Arnaud DELEU - Nicolas VERVLIET - Françoise HAMAILI - Grégory AGUS - Jean Loup ODET

POUVOIRS :

Patrizia MAURIN qui donne procuration à Sylvie CARRE
Nadine BROUTY qui donne procuration à Nicolas VERVLIET
Sylvie COLOMBET qui donne procuration à Arnaud DELEU

ABSENT(E) :

Myckaëlle MARRY

OBJET : **RAPPORT ANNUEL 2021 DU SITOM SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE COLLECTE SELECTIVE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET RECYCLABLES SECS**

FP/Traité en commission "Voiries et réseaux divers, hydraulique et environnement, cadre de vie" le jeudi 29 septembre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Le SITOM Sud Rhône est compétent dans les domaines :

- Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Collecte et tri des déchets ménagers recyclables (papier, emballages ménagers en plastiques, cartonnés, en acier, en aluminium)
- Gestion de 9 déchèteries

Il exerce sur un territoire représentant :

- 23 communes
- 3 communautés de communes
- 9 déchèteries
- 87 950 habitants

Le Conseil municipal :

- PREND acte du rapport 2021 du SITOM Sud-Rhône

■ télétransmis en Préfecture
Le 20 octobre 2022

■ Date de mise en ligne sur
le site Internet de la collectivité
le 20 octobre 2022

Le Maire,



Pierre BALLELIO

Le secrétaire de séance,



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours devant le préfet, en présence de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, de la délibération

069-216902916-20221018-DELIB2022-59-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.